

Rapport d'activité **2014**

SOMMAIRE

EDITO	page 5
CHIFFRES CLÉS DU CNL EN 2014	page 7
LES MISSIONS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 9
Panorama général des aides en volume et en valeur	page 10
Panorama des aides par domaine d'intervention	page 11
Panorama des aides par type de bénéficiaire	page 15
Panorama des aides par domaine éditorial	page 27
LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE	page 30
Panorama général des comptes	page 30
Organisation	page 37
ANNEXES	page 39
Interventions du Centre national du livre, de 2012 à 2014	page 39
Répartition géographique des aides 2014, par domaine d'intervention	page 40

Le recul de la lecture dans les pratiques culturelles des Français, constaté par l'ensemble des acteurs et des études, l'abandon progressif du livre par les jeunes, voici les vrais enjeux auxquels sont et seront confrontés les acteurs du livre. Ils sont au cœur de l'action du Centre national du livre. Au-delà du soutien aux professionnels, nécessaires, il faut aussi trouver les moyens de s'adresser aux publics pour contribuer à promouvoir le plaisir de lire et à créer une nation de lecteurs.

En 2014, le CNL a conçu et mis en œuvre, avec le Centre de Promotion du livre de jeunesse de Seine-Saint-Denis, une grande fête du livre pour la jeunesse, Lire en Short, voulue par la ministre de la Culture et dont la première édition se déroulera du 17 au 31 juillet 2015.

L'ambition de cette manifestation nationale est de transmettre le plaisir de lire et de désacraliser l'objet de culture que peut représenter le livre dans les perceptions du public, en s'appuyant sur trois idées fortes : l'été, période du temps libre et des loisirs en famille ; le livre et la lecture à la rencontre du public, la lecture à haute voix des textes dans un cadre pluriartistique. Cette manifestation sera populaire et festive.

Le CNL a, au cours de cette année 2014, conduit une politique d'action territoriale volontariste en relation avec les Directions régionales des affaires culturelles et les Régions. Elle a vocation à maintenir une offre diversifiée de livres dans l'ensemble des régions en soutenant en priorité les points de vente du livre qui ne peuvent prétendre aux aides nationales du CNL. Les conventions territoriales signées avec les Régions doivent permettre de dynamiser et de renforcer les points de vente du livre qui n'entrent pas dans les dispositifs nationaux portés par le CNL. Ces conventions auront comme objet principal, pour le CNL, le soutien à l'économie du livre.

Le CNL a poursuivi et finalisé la réforme de ses dispositifs d'aides tout au long de l'année. Ce projet, ambitieux, a fait l'objet d'une grande consultation des professionnels et a été adopté par le conseil d'administration du 27 janvier 2015.

Le CNL a également préparé, en étroite collaboration avec le ministère de la Culture son nouveau contrat de performance pour les années 2015 à 2017.

En outre, un nouveau décret a permis au Centre, sans bouleverser ses missions, de gagner en efficacité et en collégialité, avec la création d'un Collège consultatif des présidents de commission et un Conseil d'Administration resserré.

Année stratégique pour l'établissement, 2014 aura permis de profondément le réformer, d'orienter son action dans de nouvelles directions et de le moderniser. Cependant, la brutale diminution des recettes fiscales du CNL pourrait, à terme, si elle se confirmait, contraindre l'établissement à réduire drastiquement ses interventions.

CHIFFRES CLÉS DU CNL EN 2014

✓ **4 domaines d'intervention**

création, édition (production), diffusion (marchande et non marchande), promotion

✓ **près de 30 dispositifs d'aides développés par métier**

auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires

✓ **66 emplois** (équivalent temps plein)

✓ **près de 300 experts répartis en une vingtaine de commissions et comités**

✓ **4 040 demandes d'aide** hors labellisations et agréments

161 demandes de labels et agréments : 114 « LIR », 16 « LR », 31 « LRE »

✓ **2 712 aides allouées**

115 labels et agréments attribués : 74 « LIR », 16 « LR », 25 « LRE »

✓ **42,19 M€ en dépenses**, dont 30,67 M€ versés en intervention (soit 75 % des dépenses)

✓ **30,11 M€ attribués** (via subventions ou prêts) **en commission ou par convention**

✓ **38,12 M€ en recettes**, dont **30,97 M€ issus des taxes** (soit 81 % des recettes)

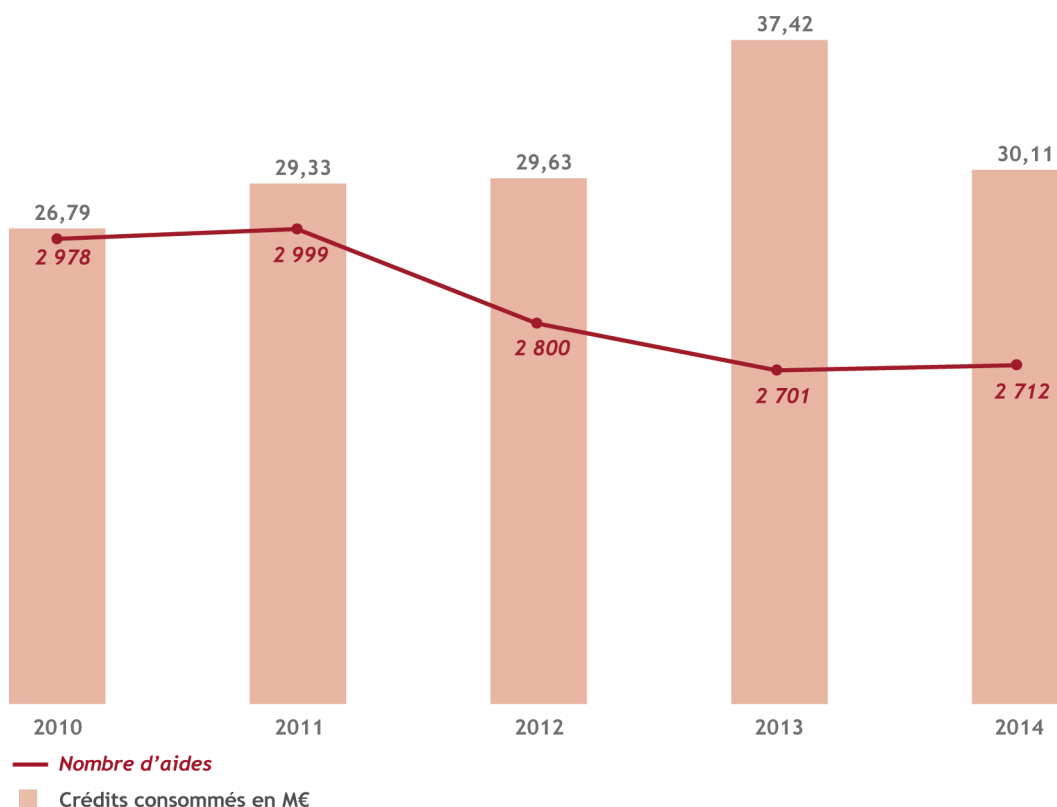
La loi du 11 octobre 1946 et le décret du 19 mars 1993, modifiés par les décrets du 13 mai 1996, du 27 avril 2010 et du 1^{er} décembre 2014, définissent les missions et l'organisation du Centre national du livre (CNL). Depuis le 12 mai 2010, un président de plein exercice est nommé à la tête de l'établissement.

Le Centre national du livre est chargé de soutenir, aux différents niveaux de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations), les projets de qualité, en favorisant plus particulièrement la création et la diffusion des œuvres les plus exigeantes sur le plan littéraire ou scientifique. Il attribue principalement des subventions et des prêts après avis de commissions ou comités spécialisés (21).

Dans ce cadre, le CNL a pour mission de :

- soutenir et encourager l'activité littéraire des écrivains français par des bourses ;
- favoriser par des subventions ou des avances de fonds l'édition ou la réédition d'œuvres littéraires dont il importe d'assurer la publication ;
- concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- contribuer au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre (et notamment les librairies) ;
- favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- contribuer aux manifestations littéraires d'envergure organisées sur tout le territoire lorsqu'elles offrent au public de découvrir toutes les formes de littératures, de rencontrer des auteurs et contribuent à la diffusion du livre ;
- intensifier les échanges littéraires internationaux en invitant des auteurs étrangers à rencontrer le public français et en encourageant les éditeurs français à traduire la littérature étrangère ;
- favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique ou technique ;
- aider à la numérisation de revues ou d'ouvrages, la préparation de maquettes de projets éditoriaux numériques et la mise en ligne des catalogues des éditeurs.

Panorama général des aides en volume et en valeur



Comparativement à 2013, le montant consacré aux aides en 2014 a diminué de 19,5 %, passant de 37,42 M€ à 30,11 M€. Un tel écart s'explique par le plan Librairie qui a mobilisé 9 M€ en 2013. Hors Plan librairie, le montant total des aides du CNL pour 2014 a augmenté de 5,9 % par rapport à 2013 (28,42 M€ contre 30,11 M€ cette année).

Le nombre d'aides en 2014 s'est stabilisé par rapport à 2013 (augmentation de 0,4 %, passant de 2 701 en 2013 à 2 712 en 2014). Le nombre de demandes a légèrement augmenté, de 1,9 % (3 964 en 2013, 4 070 en 2014), le taux de satisfaction (ratio aides/demandes) a diminué d'1 point et s'établit à 67,1 % contre 68,1 % en 2013.

Sur la période 2010-2014, le montant des crédits consommés a augmenté (+ 12,4 %, passant de 26,79 M€ en 2010 à 30,11 M€ en 2014), alors que le nombre d'aides a diminué, passant de 2 978 en 2010 à 2 712 en 2014, soit une baisse de 8,9 %.

Ces résultats témoignent d'un choix politique du CNL : aider moins pour aider mieux les projets de qualité, renforcer la sélectivité et opérer des choix.

Le nombre de demandes a également baissé (4 401 contre 4 040, soit une baisse de 8,2 %), le taux de satisfaction a perdu 0,6 point sur la période 2010-2014, passant de 67,7 % à 67,1 %.

Panorama des aides par domaine d'intervention

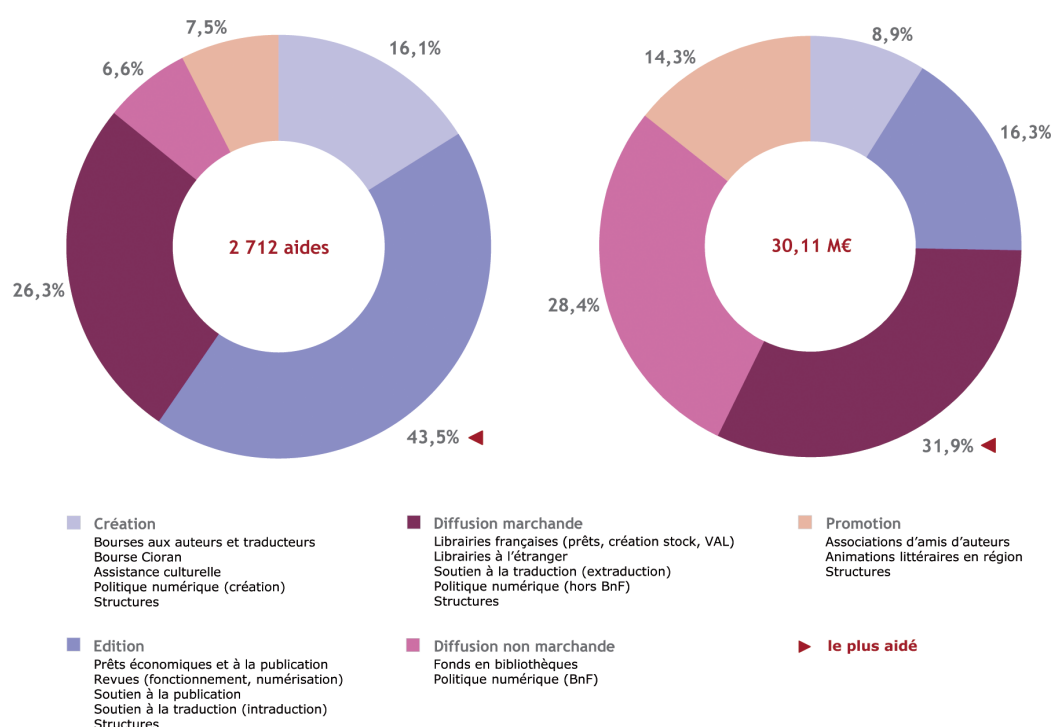
Quatre grands types d'activités résument les missions du CNL :

Le soutien à la création et aux auteurs, sans lesquels il ne saurait y avoir d'œuvres ;

Le soutien à l'édition, dont la diversité et la qualité sont essentielles ;

Le soutien à la diffusion, avec un investissement fort pour aider la librairie, confrontée à une conjoncture difficile et à la concurrence faussée des géants de l'Internet ;

La promotion du livre pour valoriser le livre, encourager la lecture et créer de nouveaux lecteurs.



En nombre d'aides, le domaine de l'édition est le plus soutenu et se détache significativement des autres. La diffusion marchande supplante la diffusion non marchande.

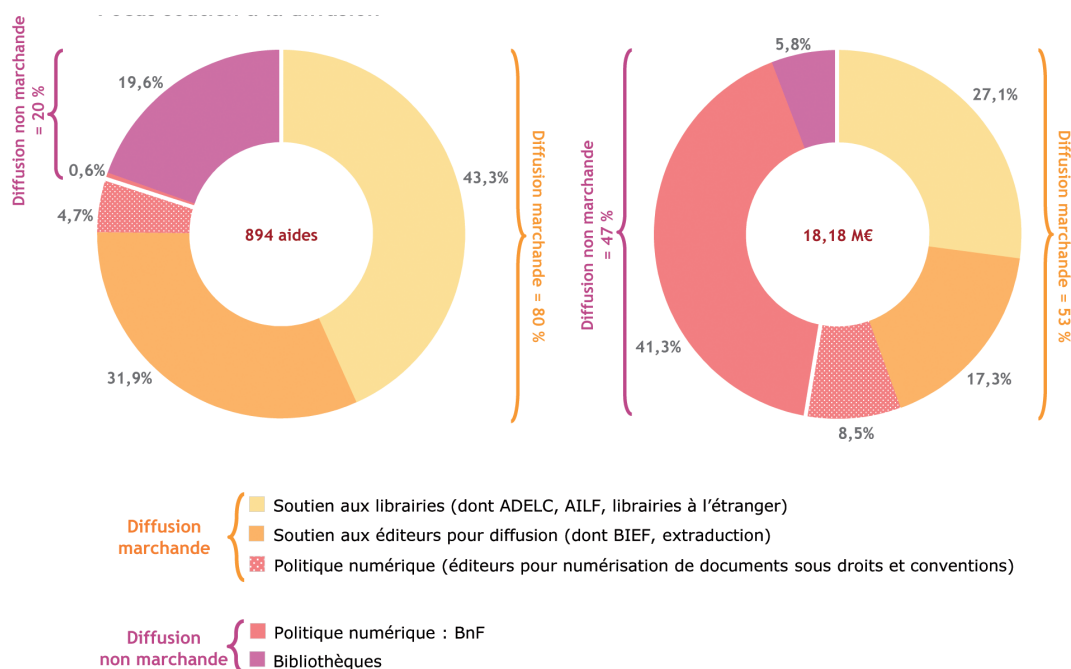
Pour ce qui est des montants alloués, l'édition s'établit au premier rang (8,63 M€), suivie de très près par la diffusion non marchande (8,56 M€) et devant la diffusion marchande (4,97 M€).

Focus soutien à la diffusion

Les aides à la diffusion relèvent de deux secteurs : non marchand et marchand.

Celles du secteur non marchand consistent, d'une part, en des subventions pour la constitution de premiers fonds ou le financement d'acquisitions thématiques au sein du réseau des bibliothèques publiques, universitaires, spécialisées et d'établissements pénitentiaires ou hospitaliers, et d'autre part, dans le financement de la contribution française au projet de bibliothèque numérique européenne via la Bibliothèque nationale de France et « Gallica 2 ».

Les aides du secteur marchand, outre le soutien aux éditeurs pour l'extraduction, la numérisation des œuvres sous droits et la diffusion numérique (dont peuvent également bénéficier les e-distributeurs) se déclinent, sur l'ensemble du territoire, en prêts à taux zéro accompagnant la création, le développement ou la reprise de librairies, en subventions pour la constitution de premiers stocks et en subventions pour la mise en valeur des fonds. Par ailleurs, le Centre national du livre apporte son soutien à l'acquisition d'ouvrages en français par des librairies à l'étranger, mais aussi à des actions d'animations, de formation et d'informatisation, etc.



Evolutions diffusion marchande 2013-2014

Cette évolution doit être lue en ayant à l'esprit qu'en 2013, dans le cadre du Plan librairie, le CNL a abondé les fonds de soutien à la librairie (ADELIC-IFCIC) et que ces aides ont été versées en une seule fois par prélèvement sur fonds de roulement.

Aides en valeur : de 17 785 567 € à 9 617 792 € = -45,9 %

Aides en volume : de 736 à 714 = -3,0 %

Evolutions diffusion marchande 2013-2014, hors Plan Librairies

Aides en valeur : de 8 785 567 € à 9 617 792 € = +9,5 % (notamment du fait du soutien aux reprises des librairies du réseau Chapitre)

Aides en volume : de 734 à 714 = -2,7 %

Evolutions diffusion non marchande 2013-2014

Aides en valeur : de 7 205 311 € à 8 561 404 € = +18,8 %

Aides en volume : de 177 à 180 = +1,7 %

Evolutions diffusion non marchande 2013-2014, hors Bibliothèque nationale de France

Aides en valeur : de 1 205 311 € à 1 061 337 € = -11,9 %

Aides en volume : de 173 à 175 = +1,2 %

Panorama des aides par type de bénéficiaire

	Nombre de bénéficiaires 2014	Nombre d'aides 2014	Montant 2013 en M€		Montant 2014 en M€
Auteurs et traducteurs ¹	428	435	2,66	+0,6%	2,67
Éditeurs hors revues ²	353	1 258	8,77	-1,6%	8,63
Revues	193	250	1,56	-41%	0,92
Organisateurs d'activités littéraires	190	199	4,45	-3,4%	4,30
Librairies ³	312	386	12,34	-59,7%	4,97
Bibliothèques ⁴	177	181	7,20	+18,9%	8,56
Divers diffusion ⁵	3	3	0,44	-87,8%	0,05
TOTAL	1 656	2 712	37,42	-19,5%	30,11

+ 115 labels et agréments (74 « LIR » ; 16 « LR » ; 25 « LRE »)

1- dont SGDL (Société des gens de lettres) : 2 aides pour 0,1 M€

2- dont BIEF (Bureau international de l'édition française) : 1 aide de 2,56 M€

2- dont Politique numérique (numérisation de documents sous droits) : 41 aides pour 1,44 M€

3- dont ADEL (Association pour le développement de la librairie de création) : 1 aide pour 0,23 M€

3- dont SLF (Syndicat de la librairie française) : 1 aide de 0,08 M€

3- dont AILF (Association internationale des libraires francophones) : 1 aide de 0,06 M€

4- dont Politique numérique (Bibliothèque nationale de France) : 5 aides pour 7,5 M€

5- dont Politique numérique (conventions) : 2 aides pour 0,04 M€

Les premiers bénéficiaires des aides sont d'abord les éditeurs, ensuite les auteurs et enfin les libraires ; en montant, ce sont les éditeurs et les bibliothèques. Les aides aux auteurs et aux traducteurs ont augmenté, notamment grâce au soutien renforcé à la SGDL.

Les aides à librairie du CNL ont augmenté de 9,5 %, en dehors du Plan librairie, ce qui a permis de faciliter la reprise en librairies indépendantes de plusieurs magasins de la chaîne Chapitre.

En effet, le CNL s'est mobilisé de manière conséquente fin 2013 et courant 2014 pour soutenir la reprise ou la remise à niveau de 17 d'entre eux, à travers des prêts et des subventions pour un montant global de 1,725 M€ (dont 560 k€ sur l'exercice 2013).

Sur 57 librairies du réseau Chapitre, qui réalisaient en 2012 un chiffre d'affaires total de 156 M€, 39 ont été reprises représentant les 3/4 du chiffre d'affaires de l'entité Chapitre, à l'issue de la procédure inédite de liquidation judiciaire avec poursuite de l'activité entamée le 2 décembre 2013, conclue le 10 février 2014 et parachevée fin mai par la reprise à la barre de 5 établissements.

En valeur, les aides au Plan librairie ont augmenté de 1,63 M€, passant de 3,34 M€ à 4,97 M€. Taux de satisfaction (*i.e.* ratio aides/demandes) de 67 % en 2014 versus 68 % en 2013. La forte baisse du soutien aux librairies (-59,7 %) n'est que le reflet de l'effet mécanique de la mise en œuvre du Plan librairie en 2013, non reconduit en 2014.

Evolutions 2013-2014, hors Plan librairie (9 M€ mobilisés en 2013)

Aides en valeur : de 28,42 M€ à 30,11 M€ = + 5,9 %

Aides en volume : de 2 699 à 2 712 = + 0,5 %

Demandes en volume : de 3 962 à 4 040 = + 2 %

Aides aux librairies en valeur, hors Plan librairies : de 3,34 M€ à 4,97 M€ = + 48,9 %

Soutien à 6 organisations professionnelles pour un montant global de 3,05 M€

BIEF (Bureau international de l'édition française) : 2 560 000 €

ADELC (Association pour le développement de la librairie de création) : 228 000 €

SGDL (Société des gens de lettres) : 100 000 €

SLF (Syndicat de la librairie française) : 80 000 €

AILF (Association internationale des libraires francophones) : 58 000 €

SNE (Syndicat national de l'édition) : 22 980 €

Le SNE et le SLF ne sont pas soutenus au titre de leur fonctionnement ou développement, mais à titre exceptionnel pour des opérations spécifiques.

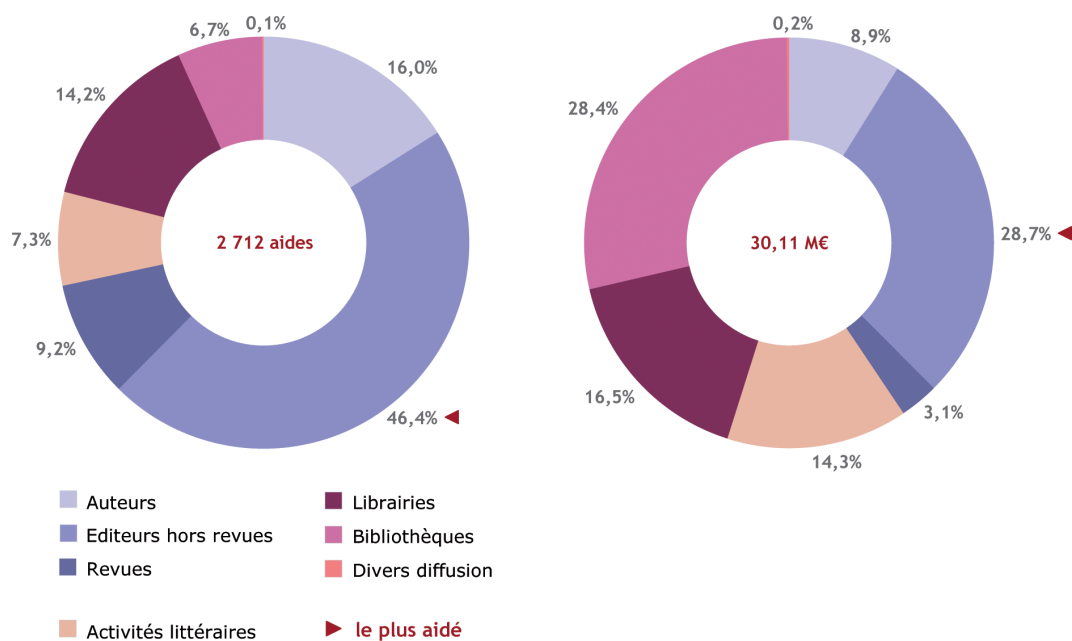
Répartition et évolution des aides et demandes par type de bénéficiaire

	Nombre de demandes 2013		Nombre de demandes 2014		Nombre d'aides 2013		Nombre d'aides 2014
Auteurs et traducteurs	786	-0,1%	785		422	+3,1%	435
Editeurs hors revues	1 844	+9,1%	2 011		1 217	+3,4%	1 258
Revue	269	+7,4%	289		244	+2,5%	250
Organisateurs d'activités littéraires	317	-6,9%	295		223	-10,8%	199
Librairies	516	-11,4%	457		405	-4,7%	386
Bibliothèques	210	-7,6%	194		177	+2,3%	181
Divers diffusion	22	-59,1%	9		13	-76,9%	3
TOTAL	3 964	+1,9%	4 040		2 701	+0,4%	2 712

+ 161 demandes de labels et agréments (114 « LIR » ; 16 « LR » ; 31 « LRE »)

+ 115 labels et agréments attribués (74 « LIR » ; 16 « LR » ; 25 « LRE »)

Répartition des aides allouées par type de bénéficiaire



Taux de satisfaction (i.e. ratio aides/demandes) de 67 % en 2014 versus 68 % en 2013

Evolutions globales 2013-2014

Aides en valeur : de 37,42 M€ à 30,11 M€ = -19,5 %

Aides en volume : de 2 701 à 2 712 = +0,4 %

Demandes en volume : de 3 964 à 4 070 = +1,9 %

Le soutien aux auteurs et traducteurs

	Nombre d'aides	Montants
Créateurs littéraires	204	1 659 000€
Chercheurs essayistes	21	164 500 €
Traducteurs	107	302 440 €
Crédits de résidence	26	146 000 €
Crédits de préparation	5	24 600 €
Bourse Cioran	1	12 000 €
Ensemble bourses	364	2 308 540 €
Assistance culturelle	68	256 600 €
Structures et org. professionnelles	3	105 000 €
Total Auteurs	435	2 670 140 €

Les aides du CNL aux auteurs se déclinent en bourses attribuées aux écrivains (romancier ou essayistes) ou aux traducteurs (français ou étrangers) et en crédits de préparation d'ouvrages ou de résidence (permettant de réaliser un projet d'écriture dans une structure d'accueil spécifique).

Grâce à ses dispositifs d'aides, le CNL soutient et distingue des écrivains, bien avant qu'ils acquièrent une reconnaissance professionnelle ou publique. Néanmoins, les dispositifs de l'établissement s'adressent également aux auteurs déjà reconnus, afin de les accompagner dans l'avancement de leur œuvre. Les dispositifs du CNL s'adressent donc à tous les auteurs, ayant déjà publié à compte d'éditeur dans un des domaines éditoriaux soutenus par l'établissement. Pour mieux contrôler et évaluer son soutien dans ce domaine, le CNL applique désormais des critères de ressources et des modalités de suivi des projets.

Le nombre d'aides aux auteurs et traducteurs a augmenté de 3,1% en volume et se sont stabilisées en valeur (augmentation de 0,6%) sur la période 2013-2014.

Montant individuel alloué, par ordre décroissant, hors assistance culturelle

3 années sabbatiques de 28 000 € chacune :

Jean-François CHABAS pour : *Les rêves rouges*, collection Scripto, Gallimard, mars 2015

Elzbieta VIOLET pour son album *Migrelin*

Antonin LOUCHARD pour son projet d'album *Enfantillages*

56 bourses de création (dont 4 chercheurs-essayistes) de 14 000 € chacune

2 crédits de résidence de 12 000 € chacun

1 bourse Cioran de 12 000 € (Jean-Philippe Rossignol)

Bourses

222 bourses (hors années sabbatiques et crédits de préparation), montant moyen : 7 836 €

163 bourses de création : 56 de 14 000 € chacune, 107 de 7 000 € chacune

59 bourses de découverte de 3 500 € chacune

Crédits spécifiques

5 crédits de préparation, montant moyen alloué : 4 920 €
26 crédits de résidence, montant moyen alloué : 5 615 €
13 crédits de traduction, montant moyen alloué : 1 572 €
5 crédits de résidence jeunes traducteurs de 2 000 € chacun

Traducteurs étrangers

89 bourses de séjour aux traducteurs étrangers pour 272 000 €, montant moyen : 3 056 €
dont 8 bourses de 6 000 € chacune allouées à des traducteurs en provenance d'Argentine, de Chine, d'Iran et de Pologne

Assistance culturelle

Allocations annuelles renouvelables individuelles : 23 bénéficiaires pour 195 300 €
Allocations annuelles renouvelables familiales : 4 bénéficiaires pour 14 800 €
Aides d'urgence : 39 bénéficiaires pour 46 500 €, montant moyen : 1 192 €

Structures et organisations professionnelles

Société des gens de lettres : 2 aides pour un total de 100 000 €
Institut français du Vietnam : 1 aide de 5 000 €

Le soutien aux éditeurs (hors revues)

	Nombre d'aides	Montants
Politique numérique (docs. sous droits)	41	1 440 231 €
Divers subventions édition*	587	1 815 092 €
Traduction (intraduction)	332	1 741 759 €
Traduction (extraduction)	284	593 679 €
Ensemble subventions	1 244	5 590 761 €
Prêts économiques éditeurs	10	446 300 €
Structures et org. professionnelles	4	2 591 980 €
Total Editeurs	1 258	8 629 041 €

* subventions publication, édition électronique, iconographie, crédits de préparation

Afin d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité et de rotation lente, le Centre national du livre accompagne financièrement les éditeurs qui entreprennent des projets ambitieux. Les aides qu'il leur attribue se déclinent sous forme de subventions (numérisation, création de sites internet, diverses subventions à l'édition, traduction), de crédits de préparation ou de prêts (pour l'accompagnement économique de la structure éditoriale). Par exemple, ces aides peuvent permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage, se lancer dans la numérisation de leur production ou encore mettre en œuvre des projets de développement de catalogues.

Poursuivant son engagement auprès des éditeurs et des acteurs de la chaîne du livre, le CNL contribue ainsi à inventer le futur du livre et de la lecture dans l'ère du numérique tant du point de vue de sa conception, de sa diffusion en librairie comme en bibliothèque.

La nouvelle commission « économie numérique » a poursuivi son expertise des dossiers qui lui ont été soumis. Si globalement elle a retenu l'ensemble des projets présentés pour la numérisation rétrospective (49 dossiers déposés, 41 accompagnés, soit un taux de satisfaction de 84 % et de 4 419 titres en 2014), elle a pris à son compte les adaptations intervenues en 2012 s'agissant de l'élargissement du périmètre de l'aide (iconographie numérique) et du basculement du format de diffusion natif PDF vers l'ePub.

Le développement et la normalisation de ce standard comme l'accroissement du parc des tablettes permettent une meilleure intégration de l'iconographie (cartes, schémas, formules, etc.) et incitent les éditeurs à initier des programmes de numérisation pour leur fonds documentaire.

Si entre 2008 et 2011 le CNL avait principalement soutenu la numérisation de la littérature générale, en 2014 comme en 2013 des projets plus complexes dans leur réalisation technique et plus onéreux (coûts iconographiques numériques) ont été présentés et soutenus par le CNL.

Les aides aux éditeurs ont augmenté de 3,4 % en volume mais ont diminué de 1,6 % en valeur sur l'année 2014.

Montants alloués, par ordre décroissant, par bénéficiaire
hors soutien prêts et organisations professionnelles

P.U.F., 20 aides pour 385 927 € (dont 2 aides numériques : 331 182 €)

Le Seuil, 70 aides pour 376 720 € (dont 6 aides numériques : 125 800 €)

Gallimard, 77 aides pour 281 001 €

Odile Jacob, 6 aides pour 265 709 € (dont 1 aide numérique : 250 864 €)

Albin Michel, 32 aides pour 258 740 € (dont 1 aide numérique : 132 188 €)

Structures et organisations professionnelles

Bureau international de l'édition française (BIEF), 1 aide de 2 560 000 €

Syndicat national de l'édition (SNE), 2 aides pour un total de 22 980 €

Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI), 1 aide de 9 000 €

Le soutien aux revues

	Nombre d'aides	Montants
Revue fonctionnement	240	836 200 €
Revue numérisation	9	42 880 €
Structures et org. professionnelles	1	40 000 €
Total Revues	250	919 080 €

La contribution du Centre national du livre au maintien du secteur des revues est essentielle. Soucieux de promouvoir la richesse du débat d'idées en France, le CNL aide des titres littéraires ou scientifiques qui publient des textes de création ou des articles de fond. Dans cette optique, les subventions de l'établissement ont pour objet de financer une partie des frais de fonctionnement de la revue ou de prendre en charge les coûts de numérisation engagés par les éditeurs qui souhaitent diffuser leur revue sur internet ou sur tout autre support numérique.

Sur la période 2013-2014, le soutien aux revues a connu une augmentation de 2,5 % en volume et une baisse en valeur de 41 % (en raison du plan Cairn de 2013 qui y avait consacré 553 000 €, portant l'aide globale aux revues à 1,5 M€).

Montants alloués, par ordre décroissant, tous types d'aides

Eres, 19 aides pour 51 800 €
Books, 1 aide de 40 000 €
Presses universitaires de France, 7 aides pour 32 200 €
Le Matricule des anges, 1 aide de 22 000 €
Belin, 5 aides pour 19 500 €

Nombre d'aides accordées, par ordre décroissant, tous types d'aides

Eres, 19 aides (Le Coq Héron, Cliniques méditerranéennes, Essaim...)
P.U.F., 7 aides (Revue archéologique, Revue d'histoire littéraire de la France...)
Dunod, 5 aides (Annales historiques de la Révolution française, Monde(s)...)

Montant alloué par titre (hors numérisation), par ordre décroissant

Le Matricules des anges, 22 000 €
La Quinzaine littéraire ; Europe. Revue littéraire, 15 000 € chacune
Les Temps modernes, 12 500 €
DADA ; Desmos / Le lien, 10 000 € chacune
Bref, Le magazine du court métrage ; Les cahiers du cinéma ;
L'avant-scène opéra, 9 000 € chacune

Sur une dizaine de revues aidées, ont été remarquées en 2014 :

Dada, soutenue depuis 2010
Georges, revue créée en 2010 et soutenue depuis 2 ans par le CNL
Neuf/13, nouvelle revue, 1ère aide du CNL

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

	Nombre d'aides	Montants
Associations d'amis d'auteurs	60	126 100 €
Manifestations en région	129	2 312 300 €
dont Printemps des poètes	32	80 500 €
Structures	9	1 763 300 €
Politique numérique (conventions)	1	100 000 €
Total Manifestations littéraires	199	4 301 700 €

Les aides aux organisateurs de manifestations littéraires allouées par le CNL concernent les manifestations dont le rayonnement national ou international met en lumière des écrivains ou des professionnels du livre, et dont la programmation permet de promouvoir la lecture.

D'autre part, le CNL soutient les organismes et associations contribuant à la promotion du livre et de la lecture. Qu'il s'agisse, entre autres, de la Maison des écrivains et de la littérature, du Printemps des poètes ou d'Ent'revues, ces associations à vocation nationale participent à la diffusion de la lecture ou à l'éducation artistique en milieu scolaire ou universitaire.

Les aides aux organisateurs de manifestations littéraires ont diminué de 10,8 % en volume et de 3,4 % en valeur sur l'année 2014.

Montant alloué par bénéficiaire, par ordre décroissant hors soutien structures

Festival international de la bande dessinée (Poitou-Charentes), 250 000 €*
 Forum d'Avignon (Ile-de-France), 100 000 €
 Salon du livre et de la presse jeunesse (Seine-Saint-Denis), 90 000 €
 Le Marathon du livre (Midi-Pyrénées), 90 000 €
 Les Rendez-vous de l'histoire (Centre), 85 000 €
 Etonnants voyageurs (Bretagne), 85 000 €
 Maison de la poésie scène littéraire (Ile-de-France), 70 000 €

Structures

Maison des écrivains et de la littérature, 678 300 €
 Villa Gillet, 500 000 €
 Printemps des poètes, 272 000 €
 ATLAS, 135 000 €
 Ent'revues, 125 000 €

* Ces 250 000 € couvrent le report de la subvention 2013 d'un montant de 125 000 € et la subvention allouée en 2014, également d'un montant de 125 000 €.

Le soutien aux librairies

	Nombre d'aides	Montants
Catalogues thématiques	1	10 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	207	898 000 €
Création stock	30	404 000 €
Prêts économiques	43	2 923 000 €
Librairies à l'étranger	101	317 465 €
Structures et org. professionnelles	4	416 000 €
Total Librairies	386	4 968 465 €

En tant qu'opérateur pour le livre du ministère chargé de la Culture, le CNL soutient environ 600 structures sur l'ensemble du territoire qui, nonobstant leurs différences et disparités, correspondent au terme générique de « librairie indépendante et/ou de référence » que leur vaut non seulement leur constitution patrimoniale, leur situation urbaine ou leur activité de proximité mais encore leur politique de fonds, de prescription et d'animation.

Ce réseau, essentiel à la chaîne du livre, subit indéniablement une crise que signale la diminution de sa part de marché ces dernières années. Les causes de ce recul sont à la fois macro-économiques (difficulté du commerce de détail ; désertification du centre-ville), civilisationnelles (désaffection pour la lecture, concurrence d'autres supports culturels), structurelles (baisse de la rentabilité, augmentation des charges, raréfaction de la capacité d'investissement) et concurrentielles (expansion de la vente *via* internet).

La politique du CNL vise, à travers un éventail de dispositifs répondant à différents besoins et situations, à conforter le tissu des librairies indépendantes de qualité, en tenant particulièrement compte du rôle qu'elles jouent territorialement, commercialement et culturellement en lien avec les autres acteurs locaux (collectivités territoriales, bibliothèques publiques, salons, milieu scolaire...).

L'établissement a acquis une expertise reconnue sur ce secteur et travaille de manière étroite avec l'ADELIC – Association pour le développement de la librairie de création - qu'il finance à hauteur de 240 K€, de même qu'avec chacune des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Son intervention a un effet de levier important vis-à-vis des autres financeurs et devient incontournable dans de nombreux projets émanant des librairies généralistes ou spécialisées. La question de la librairie est en outre systématiquement prise en compte dans le cadre des autres domaines d'action du CNL (vie littéraire, numérique...).

Si, à première vue, le montant des aides à la librairie française, avec 4,6 M€, peut sembler en net repli par rapport aux 12 M€ affichés l'année précédente, il n'en est rien, puisqu'en 2013 le Plan librairie représentait à lui seul 9 M€ (5 M€ pour l'IFCIC et 4 M€ pour l'ADELIC), de sorte que la dynamique de soutien aux librairies s'est au contraire confirmée en 2014.

Les deux fonds permettent toujours de soutenir les librairies à partir des subventions versées en 2013. Le CNL participe activement à l'ensemble de ces dispositifs de soutien complémentaires en faveur de la librairie indépendante.

Cette évolution est particulièrement flagrante pour le volet majeur des aides économiques : alors que l'an passé 33 librairies avaient reçu un total d'aides de 1,5 M€ (dont 1,2 M€ en prêts et 0,3 M€ en subventions), en 2014 ce sont 50 librairies qui ont bénéficié de 3,3 M€ (dont 2,9 M€ en prêts et 0,4 M€ en subventions).

Le soutien apporté par le CNL au sauvetage de librairies emblématiques du groupe Chapitre a concerné 19 magasins (4 en 2013 et 15 en 2014), pour un montant total de 2,1 M€, dont 1,5 M€ sur la seule année 2014.

Cette opération exceptionnelle mise à part, il apparaît clairement que l'intervention du CNL est en augmentation : hors Chapitre, l'aide économique de 0,9 M€ pour 29 librairies l'an passé est portée en 2014 à 1,8 M€, répartis entre 35 entreprises.

Au rebours des aides économiques, le dispositif de soutien à la mise en valeur des fonds (VAL) connaît un fléchissement des demandes (260 en 2014, contre 330 en 2013), conduisant naturellement à une décade des subventions : de 1,04 M€ versés à 248 librairies en 2013, l'aide VAL s'établit cette année à 898 000 € intéressant 207 établissements.

En 2014, 73 librairies francophones à l'étranger ont bénéficié d'une aide pour un montant de 331 000 €, en légère hausse par rapport à l'année précédente (315 000 €), malgré le reflux du nombre de bénéficiaires (84 en 2013), auxquels s'ajoute une aide de 58 000 € à l'AIFL (+ 10 000 € par rapport à 2013).

Les aides aux librairies ont diminué de 4,7 % en volume et de 59,7 % en valeur sur l'année 2014, si l'on prend en compte les 9 M€ consacrés au Plan librairie en 2013.

Hors Plan Librairie, les aides à la librairie ont augmenté de 48,9% en valeur sur l'année 2014.

En 2014, le CNL a contractualisé avec trois régions, Aquitaine, Centre et Bretagne afin d'amplifier, grâce à une action concertée le soutien aux librairies. La convention passée avec la Région Centre a été mise en œuvre dès 2014 pour un montant de 50 000 €.

Les conventions territoriales signées avec les régions permettent de dynamiser et de renforcer les points de vente du livre qui n'entrent pas dans les dispositifs nationaux portés par le CNL. Le principe « un euro du CNL pour un euro nouveau » dédié à la politique du livre par la région signataire constitue la condition préalable à la signature de ces conventions territoriales. Le périmètre des interventions est adapté à l'état d'avancement, en région, des politiques du livre.

Ces conventions ont comme objet principal, pour le CNL, le soutien aux librairies et à l'économie du livre ; les autres champs étant portés par le niveau régional. En matière de librairies, l'objectif est de couvrir le champ des entreprises qui ne bénéficient pas des dispositifs nationaux mais qui jouent un rôle territorial de premier plan.

Les conventions permettent de mettre en œuvre un guichet unique d'entrée à l'intention des demandeurs, afin de faciliter leurs démarches.

Si ces conventions répondent à un principe général identique (accord cadre triennal), des modalités d'application différentes sont mises en œuvre au moyen de conventions d'application, pour prendre en compte les spécificités régionales.

Montant alloué par bénéficiaire, par ordre décroissant

hors prêts et soutien aux organisations professionnelles

Folies d'encre (Ile-de-France, Paris), création de stock, 25 000 €

Julliard (Ile-de-France, Paris), création de stock, 25 000 €

Quai des brumes (Alsace, Strasbourg), création de stock, 25 000 €

La parenthèse (Lorraine, Nancy), création de stock, 20 000 €

Les mots passants (Ile-de-France, Aubervilliers), création de stock, 20 000 €

Librairie des sources (Languedoc-Roussillon, Béziers), création de stock, 20 000 €

Livraria Francesa (Brésil, Sao Paulo), diversification de fonds, 20 000 €

Librairie de France (Côte d'Ivoire, Abidjan), diversification fonds, animation, 15 500 €

Montant alloué par bénéficiaire en prêts, par ordre décroissant

L'Intranquille (Franche-Comté, Besançon), reprise, 300 000 €

Gibert Joseph (Ile-de-France, Paris), travaux, 250 000 €

Hall du livre (Ile-de-France, Paris), reprise, 250 000 €

Librairie Arthaud (Rhône-Alpes, Grenoble), reprise, 250 000 €

Cosmopolite (Poitou-Charentes, Magnac-sur-Touvre), reprise, 150 000 €

Les volcans (Auvergne, Clermont-Ferrand), reprise : 150 000 €

Structures et organisations professionnelles

Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) : 228 000 €

Syndicat de la librairie française (SLF) : 80 000 €

Association internationale des libraires francophones (AILF) : 58 000 €

Convention territoriales de la région Centre - Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique (CICLIC) : 50 000 €

Le soutien aux bibliothèques

	Nombre d'aides	Montants
Constitution premiers fonds	51	708 680 €
Projet thématique	121	329 377 €
Espace Français	3	23 280 €
Sous-total Bibliothèques	175	1 061 337 €
Politique numérique (BnF)	5	7 500 067 €
Structures et org. professionnelles	1	3 000 €
Total Bibliothèques	181	8 564 404 €

Les bibliothèques sont des acteurs privilégiés de la diffusion non marchande du livre sur l'ensemble du territoire national et assurent l'égalité de tous, pour ce qui est de l'accès au livre et à la lecture. Le principal mode de soutien aux bibliothèques passe par l'aide à la constitution d'un fonds thématique (fondée sur l'examen sélectif et qualitatif des dossiers), qui privilégie les acquisitions documentaires en langue française couvertes par les commissions du CNL, avec un encouragement à retenir des titres soutenus par l'établissement.

Parallèlement, le CNL a consolidé son action dans le domaine numérique pour faire face à la mutation forte que représente cette « révolution », notamment à travers le soutien à la numérisation patrimoniale portée par la Bibliothèque nationale de France. Cette aide est examinée par le Comité de numérisation du patrimoine imprimé où sont représentés les tutelles, la BnF et le CNL.

Pour l'exercice 2014, cette subvention s'est élevée à 7 500 067 € (dont 3 350 000 € pour la numérisation du patrimoine imprimé, 834 010 € pour les développements de Gallica, 1 659 081 € pour la consolidation du système de préservation et d'archivage partagé et 1 656 976 € pour le projet des œuvres indisponibles à la fois dans sa composante numérisation au format image mais aussi pour des travaux de réaménagement et les ressources humaines, tant pour la base ReLIRE que la digitalisation des œuvres inscrites au registre).

Les aides aux bibliothèques ont augmenté de 2,3 % en volume et de 18,9 % en valeur sur l'année 2014.

Montant alloué par bénéficiaire, par ordre décroissant, tous types d'aides

Bibliothèque nationale de France (Ile-de-France), politique numérique, 7 500 067 €

Bibliothèque intercommunale de Draguignan (PACA), premier fonds, 50 000 €

Bibliothèque intercommunale de Branne (Aquitaine), premier fonds, 49 880 €

Bibliothèque intercommunale de Belleville (Rhône-Alpes), premier fonds, 49 760 €

Bibliothèque intercommunale de Ham (Picardie), premier fonds, 48 290 €

Montant alloué par type d'aide, hors politique numérique, par ordre décroissant

51 aides à la constitution d'un premier fonds pour 708 680 €

121 aides aux projets thématiques pour 329 377 €

3 aides aux Espaces français à l'étranger pour 23 280 €

Montant alloué par type de bibliothèque, par ordre décroissant

hors BnF et Espaces français

84 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 462 437 €

32 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 376 960 €

18 aides aux bibliothèques d'établissements pénitentiaires pour un total de 54 390 €

Dans le cadre de sa réforme, le CNL a fait le choix de réorienter l'enveloppe dédiée à la constitution de fonds en bibliothèques, à compter de 2015, en faveur de l'accès au livre pour les publics empêchés ou éloignés du livre.

Cette décision a été prise dans le cadre des nouveaux dispositifs de soutien adoptés en 2015 par le conseil d'administration du CNL, faisant de cette question d'accessibilité des publics une priorité nouvelle pour l'établissement.

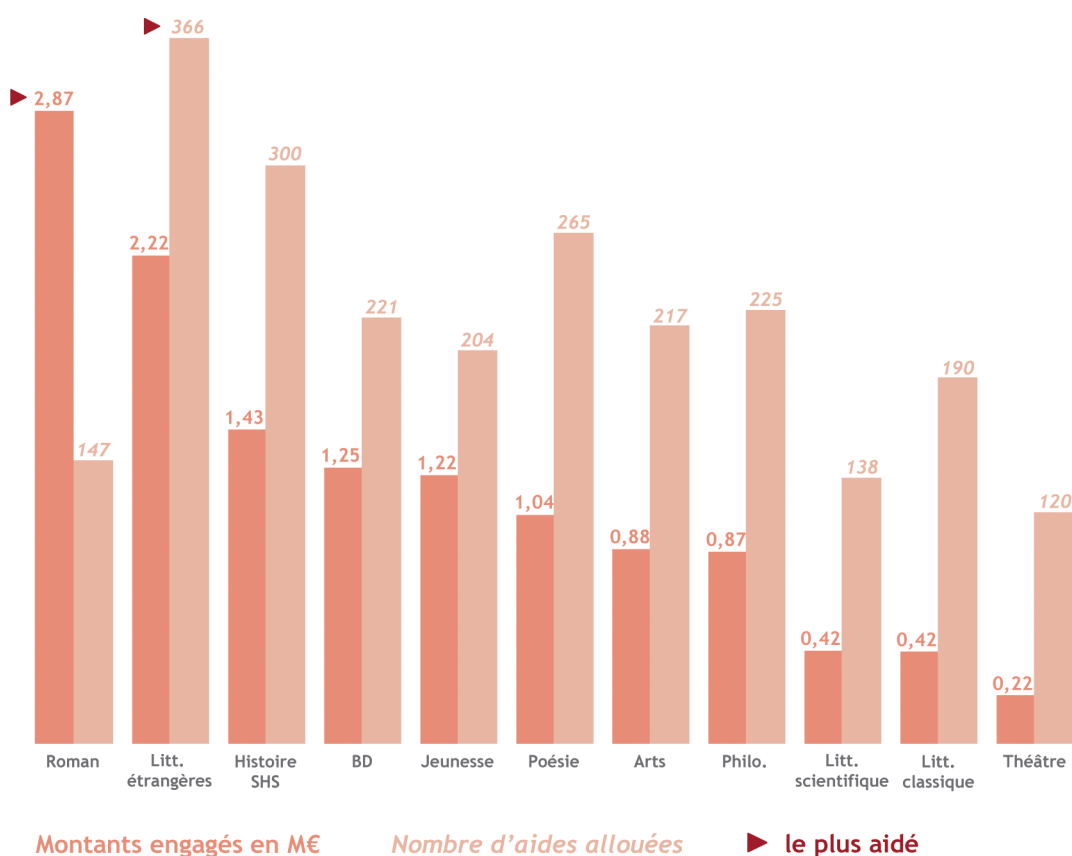
Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse, bande dessinée.

Dès lors qu'ils étaient ventilables dans une thématique, tous les types d'aides ont été agrégés : aides aux auteurs, éditeurs ou revues, mais également aides aux manifestations littéraires, aux librairies, aux bibliothèques ou aux entreprises qui ne sont pas examinées par les commissions thématiques, mais par des commissions ou comités *ad hoc*.

En 2014, sur les 30,11 M€ alloués au total (22,60 M€ hors Politique numérique-BnF), 12,83 M€ sont ainsi ventilables (soit 43 % des aides globales en valeur et 57 % des aides hors Politique numérique-BnF).

Répartition thématique des aides CNL



Cette ventilation thématique témoigne toujours d'un soutien significatif aux secteurs de rotation lente, puisque tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée.

Ne sont ventilables que partiellement, les activités littéraires, les aides aux bibliothèques, les aides aux librairies, les aides aux entreprises, les aides à la Politique numérique.

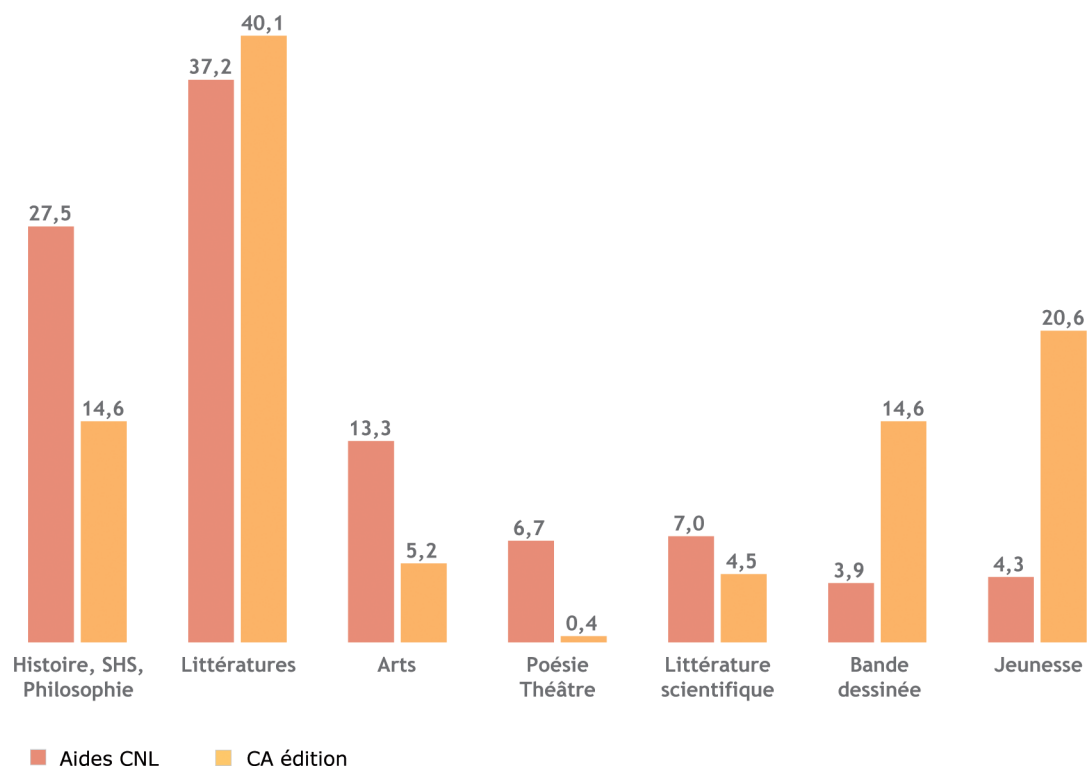
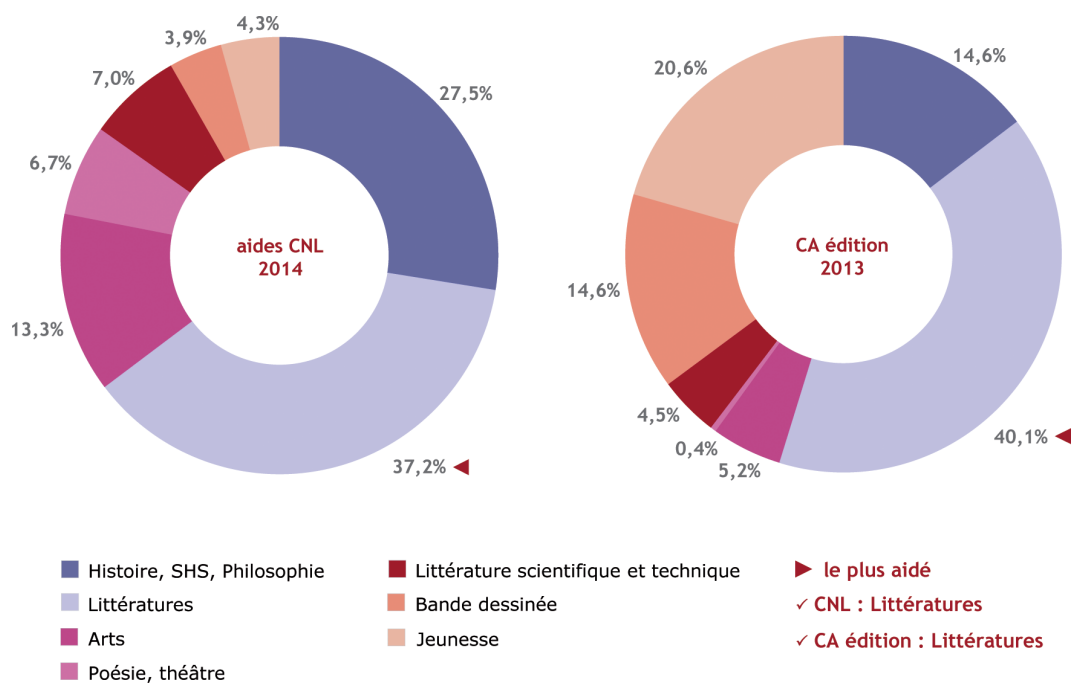
Ne sont pas ventilables, les bourses aux traducteurs étrangers, l'assistance culturelle, l'extraduction, les aides aux sites Internet, les associations partenaires, les aides à la BnF dans le cadre de la politique numérique.

Répartition par secteurs éditoriaux

Répartition CNL centrée sur le soutien en valeur aux éditeurs et revues, au titre de l'édition.

Répartition CA édition française centrée sur les secteurs couverts par le CNL.

(source CA édition : Repères statistiques France 2013/2014-SNE)



En 2014, le CNL poursuit son soutien aux secteurs éditoriaux dits de rotation lente. Pour mémoire, selon la classification DEWEY, la notion de rotation lente s'applique aux secteurs : arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre.

En 2014, sur les 30,11 M€ alloués au total (22,60 M€ hors Politique numérique-BnF), 12,83 M€ sont ainsi ventilables (soit 43 % des aides globales en valeur ; 57 % des aides hors Politique numérique-BnF).

35 % du chiffre d'affaires de l'édition française proviennent de secteurs non aidés par le CNL. Le chiffre d'affaires total de l'édition française s'établit à 2,56 milliards d'euros (données 2013), celui généré par les secteurs aidés par le CNL s'établit à 1,66 milliards d'euros.

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus au titre de l'édition, pour permettre la comparaison avec les chiffres d'affaires générés par l'édition française, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre toujours une nette prédominance des littératures et des sciences humaines (part à 65 %).

Ainsi, les secteurs les plus aidés sont, par ordre décroissant: « Histoire, SHS, philosophie », qui reçoit 27,5 % des aides du CNL, et représente 14,6 % du CA de l'édition, soit un différentiel de +12,9 points; « Poésie-Théâtre », qui bénéficie de 6,7 % des aides du CNL pour un part de 0,4 % dans le CA de l'édition, soit un différentiel de +6,3 points; « Arts », qui reçoit 13,3 % des aides du CNL et ne représente que 5,2 % du CA de l'édition, soit un différentiel de +8,1 points; « Littérature scientifique et technique », aidée par le CNL à hauteur de 7 % du montant total des aides à l'édition et représente 4,5 % du CA global de l'édition, soit un différentiel de +2,5 points.

À l'inverse, pour les secteurs de haut flux où se côtoient rotation lente et rotation rapide, comme la jeunesse ou la BD, le soutien du CNL se concentre sur les projets exigeants, de qualité et permettant de contribuer à la diversité de l'offre éditoriale.

« Jeunesse », aidée à hauteur de 4,3 % par le CNL mais représentant 20,6 % du CA global de l'édition (différentiel de -16,3 points); « Bande dessinée » qui reçoit 3,9 % du total des aides du CNL à l'édition et représente 14,6 % du CA global de l'édition (différentiel de -10,7 points) et « Littératures », qui bénéficie de 37,2 % des aides à l'édition du CNL et pèse pour 40,1 % dans le CA de l'édition (différentiel de -2,9 points).

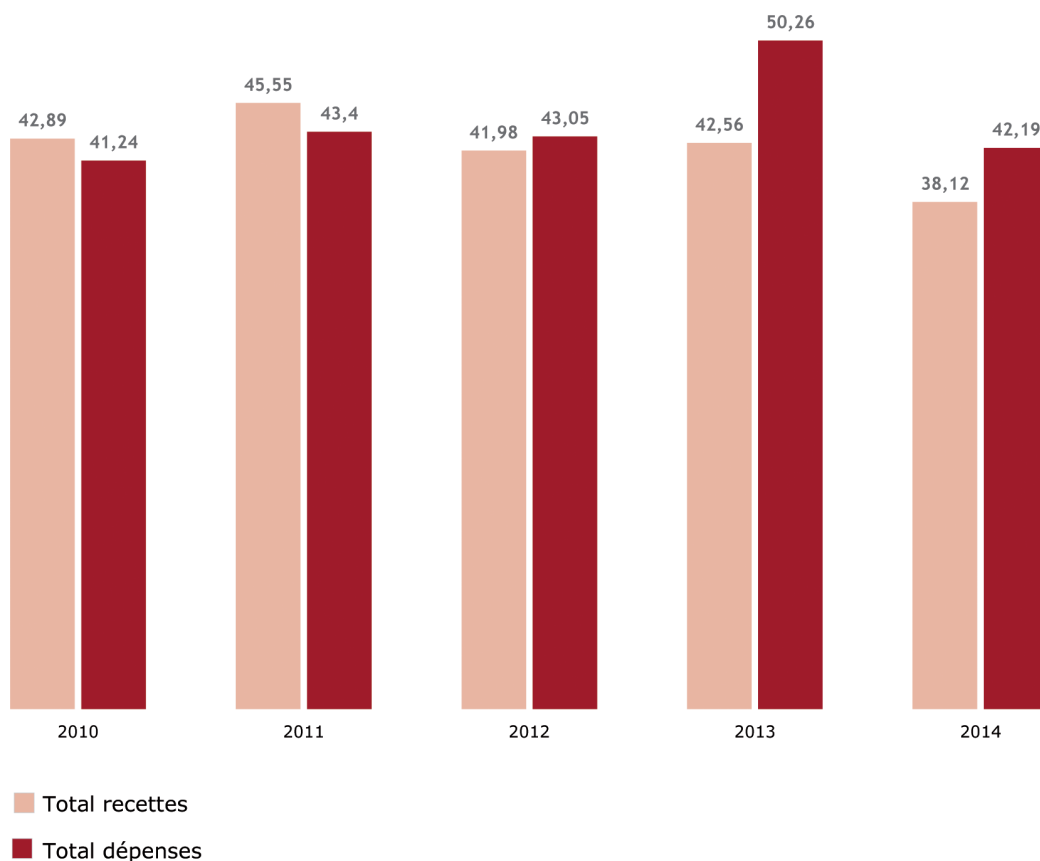
LES MOYENS ET L'ORGANISATION DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le Centre national du livre accomplit ses missions en faveur du livre à partir de sa ressource principale, le produit des deux taxes fiscales qui lui sont affectées (30,97 M€ soit 81 % des recettes du CNL de 2014). Il ne perçoit plus de subvention de fonctionnement du ministère de la Culture au titre de son fonctionnement et des différents transferts de compétence.

Panorama général des comptes

Grandes masses budgétaires

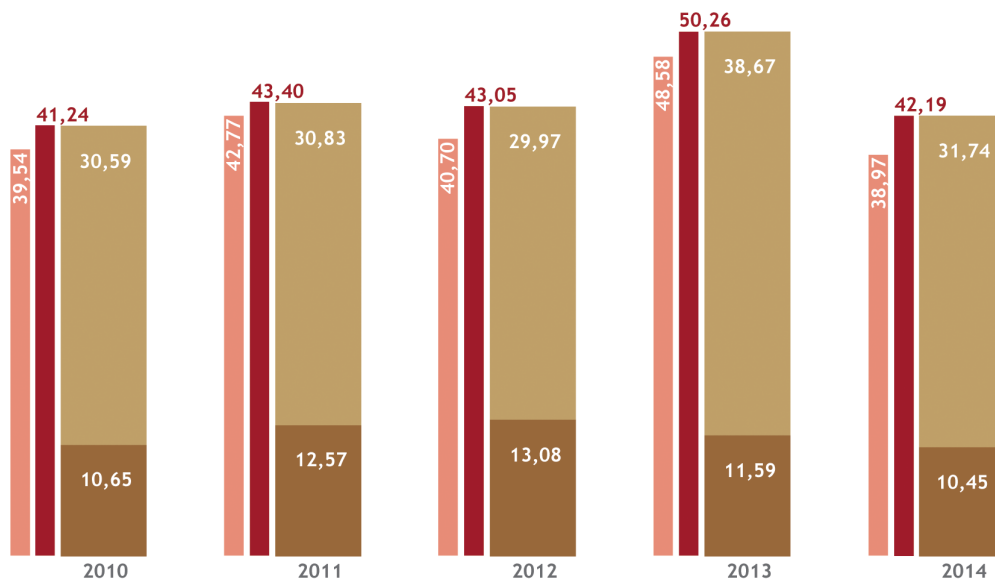
	2010	2011	2012	2013	2014	écart M€ 13-14	évol % 13-14
Subventions, participations	3,05	2,52	0,10	0,00	0,06	0,06	+6 %
Autres recettes	5,01	5,61	5,52	6,59	6,05	-0,54	-8,2 %
Remboursements prêts	1,64	1,36	1,73	1,30	1,04	-0,26	-20,0 %
Produits taxes nettes	33,19	36,06	34,63	34,67	30,97	-3,70	-10,7 %
Total recettes	42,89	45,55	41,98	42,56	38,12	-4,44	-10,4 %
Fonctions supports	10,65	12,57	13,08	11,59	10,45	-1,14	-9,8 %
Actions	30,59	30,83	29,97	38,67	31,74	-6,93	-17,9 %
Total dépenses	41,24	43,40	43,05	50,26	42,19	-8,07	-16,1 %
Recettes / dépenses	1,65	2,15	-1,07	-7,70	-4,07		
Résultat net	1,71	1,42	-0,45	-7,32	-1,89		



Répartition des dépenses

	2010	2011	2012	2013	2014	écart M€ 13-14	évol % 13-14
Personnel	3,26	3,35	3,78	3,58	3,57	-0,01	-0,3%
Fonctionnement courant	2,20	1,51	1,21	1,13	1,03	-0,10	-8,8%
Autre fonctionnement courant	4,93	5,94	7,30	6,44	5,43	-1,01	-15,6%
<i>dont frais de gestion taxes</i>			1,39	1,39	1,24	-0,15	-10,8%
<i>dont remises gracieuses, ANV</i>			0,71	0,07	0,00	-0,07	-94,3%
<i>dont prov., amortissements</i>	4,93	5,94	5,20	4,98	4,19	0,79	-15,9%
Remboursement taxe	0,12	1,66	0,06	0,30	0,34	0,04	13,3%
Charges	10,51	12,46	12,35	11,45	10,37	-1,08	-9,4%
Immobilisations	0,14	0,11	0,73	0,14	0,08	-0,06	-42,9%
Total fonctions supports	10,65	12,57	13,08	11,59	10,45	-1,14	-9,8%
Subventions hors AVL	26,76	28,14	26,90	36,10	27,53	-8,57	-23,7%
Etudes et grandes opérations	2,27	2,17	1,45	1,03	1,07	0,04	3,9%
Interventions	29,03	30,31	28,35	37,13	28,60	-8,53	-23,0%
Prêts et avances	1,56	0,52	1,62	1,54	3,14	1,60	103,9%
Total actions	30,59	30,83	29,97	38,67	31,74	-6,93	-17,9%
Charges et interventions	39,54	42,77	40,70	48,58	38,97	-9,61	-19,8%
Total dépenses	41,24	43,40	43,05	50,26	42,19	-8,07	-16,0%

Evolution des dépenses de 2010 à 2014



En M€

■ Total charges et interventions

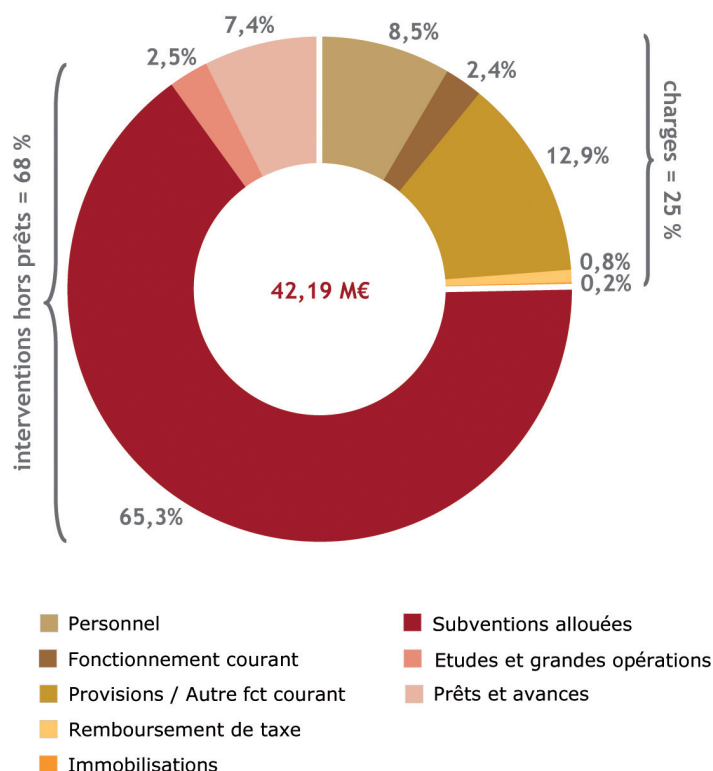
■ Total dépenses

■ Total fonctions supports

■ Total actions

source : compte financier

Répartition des dépenses 2014



Les comptes de l'exercice 2014 du Centre national du livre sont marqués par trois éléments principaux. **D'abord, la baisse de rendement des taxes affectées ; le rendement de ces taxes s'est révélé inférieur de près de 4 M€ au montant plafonné prévu, fixé par la loi de finances.** Ensuite, une très légère hausse des interventions en 2014, à périmètre constant. Enfin, une poursuite de la maîtrise des dépenses courantes.

Le résultat de l'exercice 2014 se traduit par un déficit de 1,89 M€. L'évolution sur 5 ans des masses financières nous permet de constater la baisse des produits, essentiellement les taxes affectées, et la stabilité des charges – hormis l'attribution de 9 M€ à l'ADELIC et à l'IFCIC en 2013.

S'agissant de l'évolution 2013/2014, les produits diminuent de 4,2 M€ et les charges baissent de 9,6 M€ - du fait notamment des 9 M€ attribués en 2013.

La baisse des charges est relativement faible, hormis le secteur des interventions qui est en légère progression. La diminution des produits, quant à elle, procède de la réduction du rendement des taxes affectées en 2014.

Evolution globale des dépenses 2013-2014

de 50,26 M€ à 42,19 M€ soit - 8,07 M€ et - 16 %

Evolution des dépenses hors provisions et amortissements 2013-2014

de 45,28 M€ à 38 M€, soit - 7,28 M€ et - 16,1 %

Evolution globale des fonctions supports 2013-2014

de 11,59 M€ à 10,45 M€, soit - 1,14 M€ et - 9,8 %

Evolution des fonctions support hors immobilisations 2013-2014

de 11,45 M€ à 10,37 M€, soit - 1,08 M€ et - 9,4 %

Evolution actions 2013-2014

de 38,67 M€ à 31,74 M€, soit - 6,93 M€ et - 17,9 %

Evolution interventions (= actions hors prêts) 2013-2014

de 37,13 M€ à 28,60 M€, soit - 8,53 M€ et - 23 %

Postes en hausse :

Remboursement taxes
Etudes et grandes opérations
Prêts

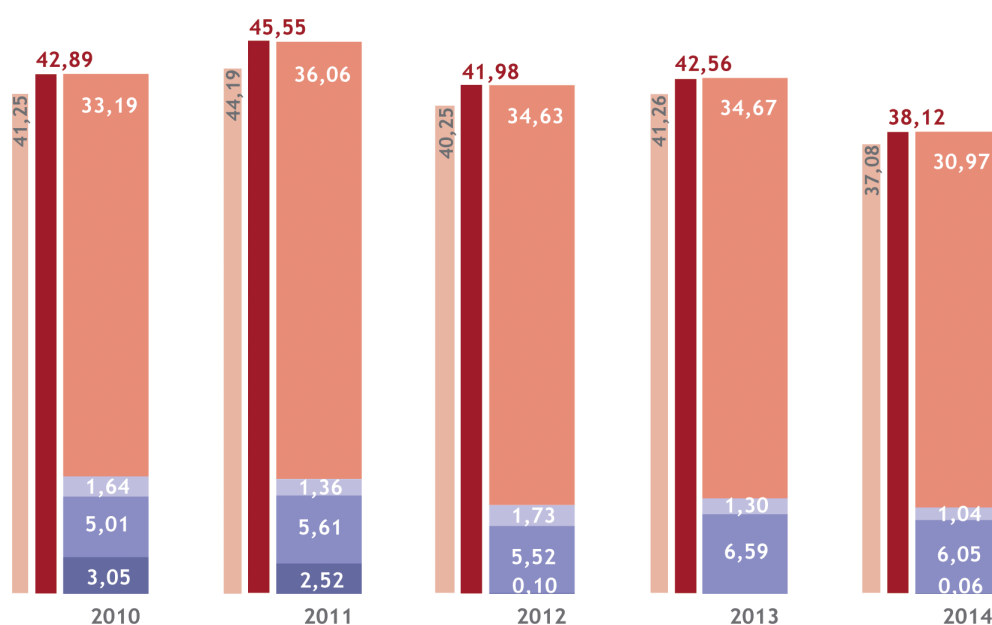
Postes en baisse :

Personnel
Fonctionnement courant
Autre fonctionnement courant
Immobilisations

Répartition des recettes (en M€)

	2010	2011	2012	2013	2014	écart M€ 13-14	évol % 13-14
Subventions	3,05	2,52	0,10	0,00	0,06	0,06	
Autres recettes	5,01	5,61	5,52	6,59	6,05	-0,54	-8,2%
Produit taxes nettes	33,19	36,06	34,63	34,67	30,97	-3,70	-10,7%
Total recettes hors remb. prêts	41,25	44,19	40,25	41,26	37,08	-4,18	-10,1%
Remboursements prêts	1,64	1,36	1,73	1,30	1,04	-0,26	-20,0%
Total recettes	42,89	45,55	41,98	42,56	38,12	-4,44	-10,4%

Evolution des recettes de 2010 à 2014



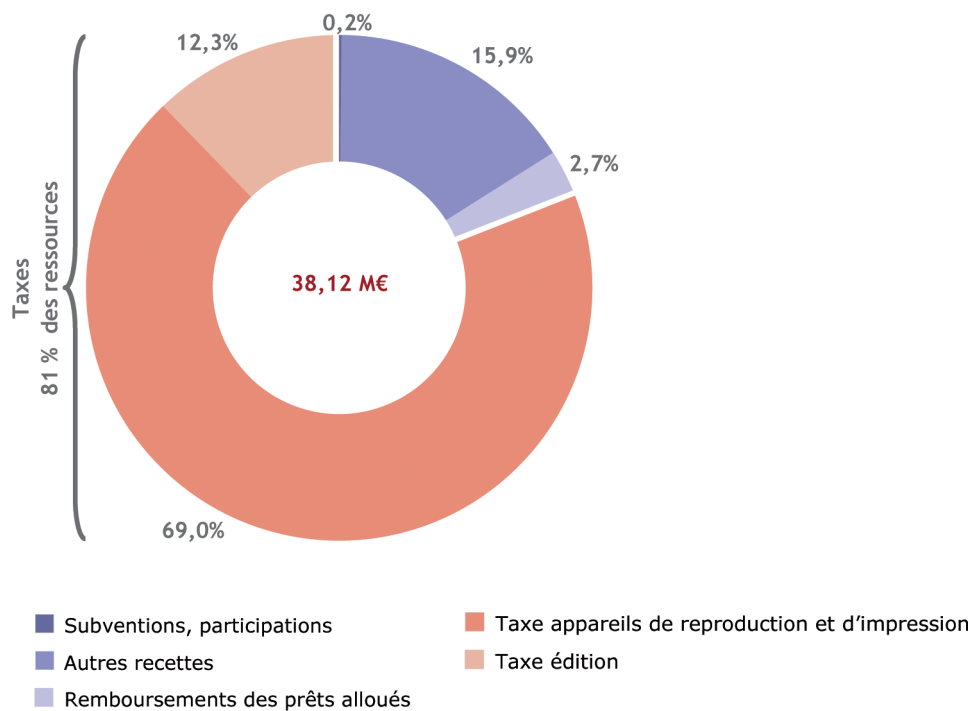
En M€

- Subventions
- Autres recettes
- Remb. prêts alloués
- Produit taxes nettes
- Total recettes
- Total recettes hors prêts

source : compte financier

Pour mémoire, le taux de taxe sur les appareils de reproduction et d'impression est passé de 2,25 % à 3,25 % à compter de 2010 et le taux de taxe pour les éditeurs s'établit à 0,2 % (appliqué uniquement aux éditeurs dont le CA ventes livres excède 76 300 €).

Répartition des recettes 2014



Postes en hausse :

Subventions

Postes en baisse :

Autres recettes

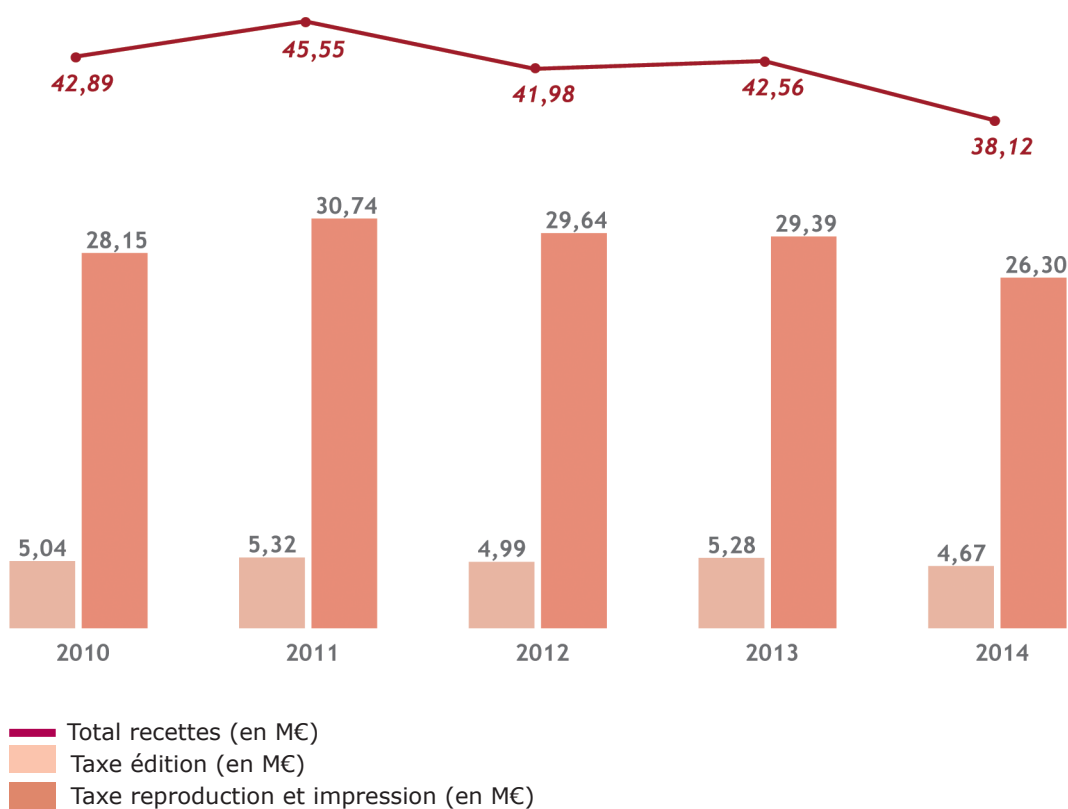
Remboursements de prêts

Produit taxes nettes

Répartition des taxes

	2010	2011	2012	2013	2014	écart M€ 13-14	évol % 13-14
Reproduction et impression	28,15	30,74	29,64	29,39	26,30	-3,09	-10,5%
Edition	5,04	5,32	4,99	5,28	4,67	-0,61	-11,6%
Total taxes	33,19	36,06	34,63	34,67	30,97	-3,70	-10,7%

Évolution des recettes totales et des deux taxes affectées



Le taux de taxe sur les appareils de reproduction et d'impression est passé de 2,25 % à 3,25 % à compter de 2010 et le taux de taxe pour les éditeurs s'établit à 0,2 % (appliqué uniquement aux éditeurs dont le CA ventes livres excède 76 300 €).

Par ailleurs, les taxes - **qui représentent 81 % des recettes du CNL en 2014** - sont désormais plafonnées, à 29,4 M€ pour la taxe reproduction et impression, à 5,3 M€ pour la taxe édition.

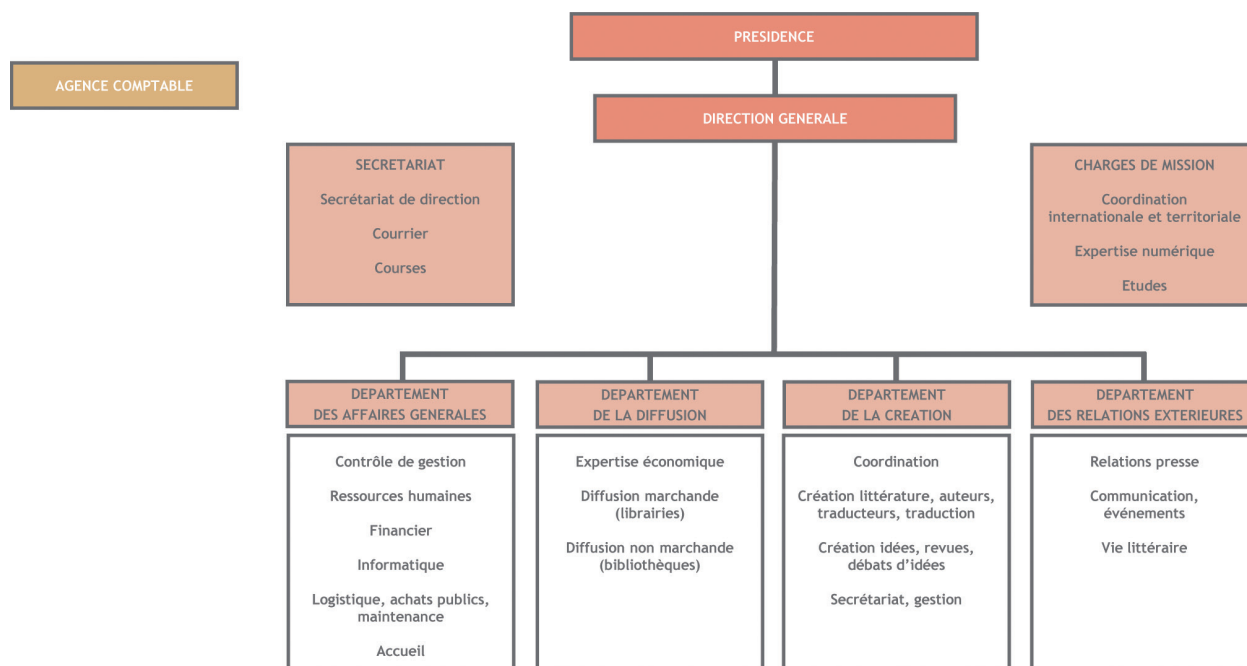
Evolution des taxes 2013-2014

Evolution globale de 34,67 M€ à 30,97 M€, soit - 10,7 %

Evolution taxe reproduction et impression de 29,39 M€ à 26,30 M€, soit - 10,5 %

Evolution taxe édition de 5,28 M€ à 4,67 M€, soit - 11,6 %

Organisation



Établissement public administratif sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du livre est dirigé par un président nommé par décret du président de la République pour 5 ans. Il préside le conseil d'administration où siègent, à côté des représentants de ministères impliqués (Culture, Budget, Enseignement supérieur, Education nationale, Affaires étrangères), des représentants des professions concernées, ainsi qu'un représentant du personnel.

Dans la définition et la mise en œuvre de ses dispositifs d'aide, le CNL mobilise l'expertise des professionnels du livre présents dans son CA, dans ses commissions et à travers des rapports sur les projets.

Les aides de l'établissement sont attribuées par le président après avis des commissions d'experts, qui se réunissent généralement trois fois par an afin d'étudier les demandes et donner un avis sur l'attribution des aides aux auteurs, éditeurs, bibliothèques, librairies et associations de promotion de la vie littéraire.

C'est le conseil d'administration qui fixe le nombre, les compétences et les modalités de fonctionnement des 21 commissions ou comités ; ils sont organisés par disciplines ou par type d'intervention, qui rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire, français et étrangers), nommés pour trois ans par le ministre de la Culture et de la Communication, sur proposition du président du CNL. Les travaux des commissions s'appuient également sur un vaste réseau de lecteurs spécialisés afin de compléter l'expertise des dossiers.

Le président du CNL dirige l'établissement. Il est ordonnateur de ses dépenses et de ses recettes. Il est assisté d'un directeur général (nommé par arrêté du ministre chargé de la Culture) et d'un secrétaire général, auxquels il peut déléguer sa signature. L'organigramme de l'établissement est composé de quatre départements (création, diffusion, relations extérieures et affaires générales).

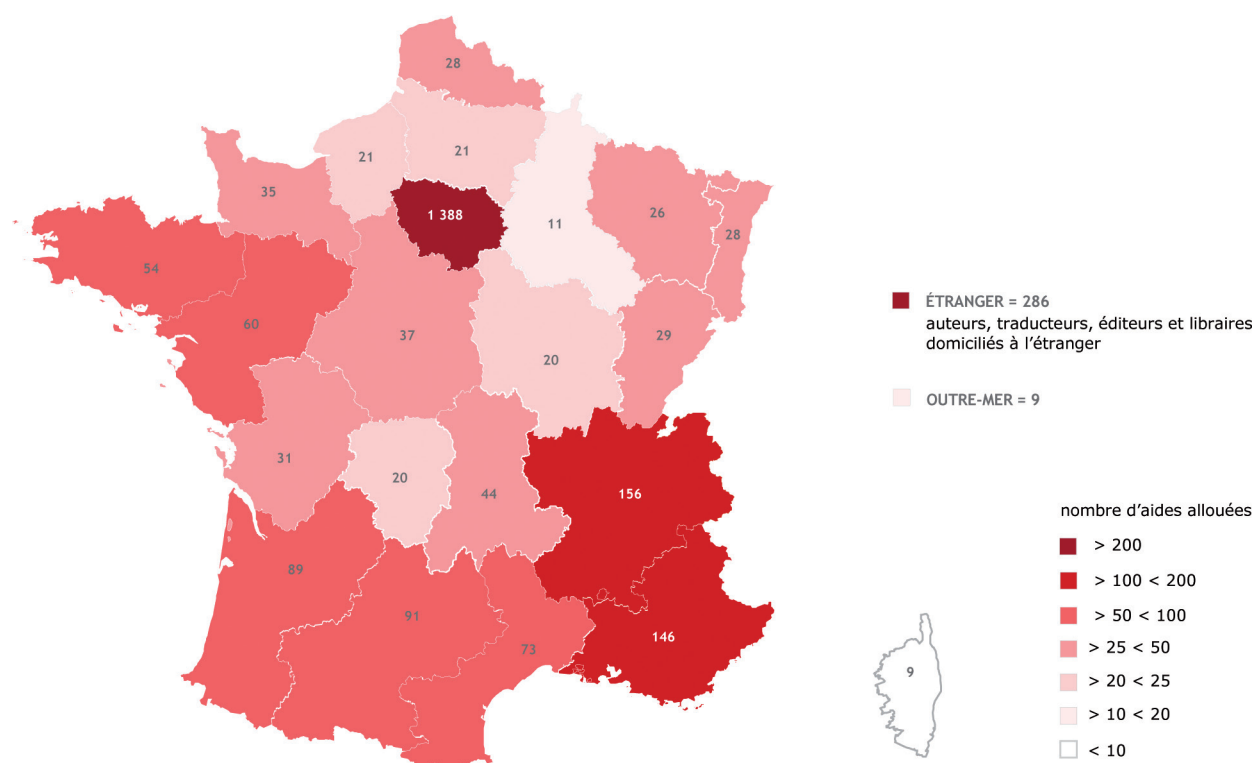
L'établissement dispose en 2014 d'un effectif de 66 ETP composé de 50 contractuels émargeant sur son budget et 16 titulaires et contractuels du ministère de la culture. L'effort demandé au CNL en termes d'emploi a été de -7 ETP depuis 2011. Il correspond à 10 % de son effectif, ce qui est considérable par rapport à la taille et aux missions croissantes de l'établissement.

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	12/13	13/14	12/14	12/13	13/14	12/14	12/13	13/14	12/14
Total des interventions	4 218	3 964	4 040	2 800	2 701	2 712	29 626 605 €	37 419 587 €	30 106 247 €	-6,0%	1,9%	-4,2%	-3,5%	0,4%	-3,1%	26,3%	-19,5%	1,6%
Auteurs et traducteurs	744	786	785	406	422	435	2 578 222 €	2 655 330 €	2 670 140 €	5,6%	-0,1%	5,5%	3,9%	3,1%	7,1%	3,0%	0,6%	3,6%
Bourses	645	702	700	329	350	364	2 232 822 €	2 361 500 €	2 308 540 €	8,8%	-0,3%	8,5%	6,4%	4,0%	10,6%	5,8%	-2,2%	3,4%
Assistance culturelle	97	83	82	75	71	68	295 400 €	283 830 €	256 600 €	-14,4%	-1,2%	-15,5%	-5,3%	-4,2%	-9,3%	-3,9%	-9,6%	-13,1%
Structures	2	1	3	2	1	3	50 000 €	10 000 €	105 000 €	-50,0%	200,0%	50,0%	-50,0%	200,0%	50,0%	-80,0%	950,0%	110,0%
Editeurs et Revues	2 377	2 113	2 300	1 532	1 461	1 508	10 641 682 €	10 329 502 €	9 548 121 €	-11,1%	8,8%	-3,2%	-4,6%	3,2%	-1,6%	-2,9%	-7,6%	-10,3%
Subventions à l'édition (crédits de préparation, subventions publications, opérations particulières...)	981	896	940	559	583	587	1 753 759 €	1 922 757 €	1 815 092 €	-8,7%	4,9%	-4,2%	4,3%	0,7%	5,0%	9,6%	-5,6%	3,5%
Intraduction	528	517	556	318	307	332	1 684 479 €	1 619 732 €	1 741 759 €	-2,1%	7,5%	5,3%	-3,5%	8,1%	4,4%	-3,8%	7,5%	3,4%
Extraduction	435	355	451	279	256	284	820 784 €	734 046 €	593 679 €	-18,4%	27,0%	3,7%	-8,2%	10,9%	1,8%	-10,6%	-19,1%	-27,7%
Prêts à la publication	1	0	1	0	0	1	0 €	0 €	1 300 €	-100,0%	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Prêts économiques	6	5	10	6	5	9	161 000 €	200 500 €	445 000 €	-16,7%	100,0%	66,7%	-16,7%	80,0%	50,0%	24,5%	121,9%	176,4%
Numerisation (préparation multimédia, sites Internet, Politique numérique éditeurs)	106	68	49	93	63	41	2 422 953 €	1 640 677 €	1 440 231 €	-35,8%	-27,9%	-53,8%	-32,3%	-34,9%	-55,9%	-32,3%	-12,2%	-40,6%
Revues (y compris numérisation et conventions)	319	268	289	276	243	250	1 148 707 €	1 517 790 €	919 080 €	-16,0%	7,8%	-9,4%	-12,0%	2,9%	-9,4%	32,1%	-39,4%	-20,0%
Structures	1	4	4	1	4	4	2 650 000 €	2 694 000 €	2 591 980 €	300,0%	0,0%	300,0%	300,0%	0,0%	300,0%	1,7%	-3,8%	-2,2%
Activités littéraires	298	317	295	227	223	199	4 502 750 €	4 454 400 €	4 301 700 €	6,4%	-6,9%	-1,0%	-1,8%	-10,8%	-12,3%	-1,1%	-3,4%	-4,5%
Associations d'amis d'auteurs	81	71	68	71	58	60	147 500 €	130 300 €	126 100 €	-12,3%	-4,2%	-16,0%	-18,3%	3,4%	-15,5%	-11,7%	-3,2%	-14,5%
Animations littéraires en région	157	184	172	114	110	97	2 249 000 €	2 023 500 €	2 231 800 €	17,2%	-6,5%	9,6%	-3,5%	-11,8%	-14,9%	-10,0%	10,3%	-0,8%
Lire en fête / A vous de lire !	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Printemps des poètes (aides en commission, aide à l'association)	41	42	45	23	35	32	78 000 €	96 600 €	80 500 €	2,4%	7,1%	9,8%	52,2%	-8,6%	39,1%	23,8%	-16,7%	3,2%
Echanges littéraires internationaux*	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Associations partenaires (activités permanentes d'animations littéraires, fonctionnement associations partenaires)	19	18	9	19	18	9	2 028 250 €	2 064 000 €	1 763 300 €	-5,3%	-50,0%	-52,6%	-5,3%	-50,0%	-52,6%	1,8%	-14,6%	-13,1%
Politique numérique (convention organisateurs d'activités littéraires)	0	2	1	0	2	1	0 €	140 000 €	100 000 €	#DIV/0!	-50,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-50,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-28,6%	#DIV/0!
Librairies	548	516	457	425	405	386	3 965 155 €	12 337 130 €	4 968 465 €	-5,8%	-11,4%	-16,6%	-4,7%	-4,7%	-9,2%	211,1%	-59,7%	25,3%
En France :	404	386	345	318	295	281	3 040 715 €	2 634 000 €	4 235 000 €	-4,5%	-10,6%	-14,6%	-7,2%	-4,7%	-11,6%	-13,4%	60,8%	39,3%
... Catalogues thématiques	0	1	1	0	1	1	0 €	7 000 €	10 000 €	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	42,9%	#DIV/0!
... Création de premier stock	41	27	38	32	23	30	306 000 €	274 000 €	404 000 €	-34,1%	40,7%	-7,3%	-28,1%	30,4%	-6,3%	-10,5%	47,4%	32,0%
... Prêts économiques	33	25	46	32	22	43	1 507 000 €	1 273 000 €	2 923 000 €	-24,2%	84,0%	39,4%	-31,3%	95,5%	34,4%	-15,5%	129,6%	94,0%
... Sites internet/Pol. numérique librairies	4	1	0	4	1	0	140 715 €	40 000 €	0 €	-75,0%	-100,0%	-100,0%	-75,0%	-100,0%	-100,0%	-71,6%	-100,0%	-100,0%
... Mise en valeur des fonds en librairie	326	332	260	250	248	207	1 087 000 €	1 040 000 €	898 000 €	1,8%	-21,7%	-20,2%	-0,8%	-16,5%	-17,2%	-4,3%	-13,7%	-17,4%
Plan librairies	0	2	0	0	2	0	0 €	9 000 000 €	0 €	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%	#DIV/0!
Structures	4	4	4	4	4	4	449 995 €	388 000 €	416 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-13,8%	7,2%	-7,6%
A l'étranger	140	124	108	103	104	101	474 445 €	315 130 €	317 465 €	-11,4%	-12,9%	-22,9%	1,0%	-2,9%	-1,9%	-33,6%	0,7%	-33,1%
Bibliothèques	210	206	189	184	173	176	1 170 972 €	1 205 311 €	1 064 337 €	-1,9%	-8,3%	-10,0%	-6,0%	1,7%	-4,3%	2,9%	-11,7%	-9,1%
Fonds en bibliothèque	210	203	185	184	170	172	1 170 972 €	1 143 671 €	1 038 057 €	-3,3%	-8,9%	-11,9%	-7,6%	1,2%	-6,5%	-2,3%	-9,2%	-11,4%
Espaces français à l'étranger	0	3	3	0	3	3	0 €	61 640 €	23 280 €	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-62,2%	#DIV/0!
Subventions au structures	0	0	1	0	0	1	0 €	0 €	3 000 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Politique numérique (BnF)	4	4	5	4	4	5	6 000 000 €	6 000 000 €	7 500 067 €	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%
Divers Diffusion (DICREAM + Politique num. plateformes/conventions)	37	22	9	22	13	3	767 824 €	437 914 €	53 417 €	-40,5%	-59,1%	-75,7%	-40,9%	-76,9%	-86,4%	-43,0%	-87,8%	-93,0%

* Les associations aidées au titre des échanges internationaux sont intégrées à la rubrique "associations partenaires" à compter de 2012
S'ajoutent en 2014, 114 demandes pour 74 labels "LR" attribués, 16 demandes pour 16 labels "LR" attribués et 31 demandes pour 25 agréments "LRE" attribués.

	CREATION		EDITION		DIFFUSION MARCHANDE		DIFF. NON MARCHANDE		PROMOTION		TOTAL		% du total	
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants
PARIS	128	842 020 €	7 12	3 467 748 €	336	5 572 989 €	6	7 502 117 €	42	1481280 €	1224	18 866 154 €	45,1%	62,7%
ILE DE FRANCE	44	346 060 €	59	180 645 €	27	121006 €	13	52 547 €	21	236 800 €	164	947 058 €	6,0%	3,1%
TOTAL IDF	172	1 188 080 €	771	3 658 393 €	363	5 693 995 €	19	7 554 664 €	63	1 718 080 €	1 388	19 813 212 €	51,2%	65,8%
ETRANGER	117	426 500 €	56	178 461 €	108	543 561 €	3	23 280 €	2	5 000 €	286	1 176 802 €	10,5%	3,9%
RHONE-ALPES	26	181720 €	45	11842 €	37	662 326 €	28	186 470 €	20	825 500 €	166	1997 858 €	5,8%	6,6%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	26	215 100 €	56	199 194 €	29	203 953 €	17	127 800 €	18	376 000 €	146	1122 047 €	5,4%	3,7%
MIDI-PYRENEES	5	23 600 €	46	166 060 €	23	224 622 €	9	38 270 €	8	160 500 €	91	603 052 €	3,4%	2,0%
POITOU-CHARENTES	7	66 500 €	11	37 190 €	4	169 000 €	4	8 770 €	5	274 000 €	31	545 460 €	1,1%	1,8%
AQUITAINE	13	105 500 €	40	97 600 €	12	98 000 €	13	114 180 €	11	113 000 €	89	528 280 €	3,3%	1,8%
PAYS DE LOIRE	9	49 900 €	17	75 040 €	15	279 000 €	8	19 960 €	11	86 800 €	60	510 700 €	2,2%	1,7%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	11	89 500 €	31	77 082 €	16	181276 €	7	20 670 €	8	100 500 €	73	469 028 €	2,7%	1,6%
FRANCHE-COMTE	1	14 000 €	11	22 467 €	8	347 000 €	6	22 890 €	3	43 500 €	29	449 857 €	1,1%	1,5%
BRETAGNE	7	60 500 €	10	24 000 €	17	113 000 €	17	86 540 €	3	103 000 €	54	417 040 €	2,0%	1,4%
AUVERGNE	6	36 700 €	12	31200 €	11	227 000 €	12	32 770 €	3	25 000 €	44	352 670 €	1,6%	1,2%
CENTRE	7	50 800 €	8	16 130 €	10	112 600 €	5	42 890 €	7	100 000 €	37	322 420 €	1,4%	1,1%
LORRAINE	3	11700 €	7	16 964 €	8	160 000 €	1	2 530 €	7	86 000 €	26	277 194 €	1,0%	0,9%
BASSE-NORMANDIE	4	36 700 €	13	42 070 €	9	60 000 €	4	21450 €	5	101000 €	35	261220 €	1,3%	0,9%
ALSACE	5	39 500 €	15	31820 €	4	165 000 €	2	12 710 €	2	11000 €	28	260 030 €	1,0%	0,9%
NORD-PAS-DE-CALAIS	4	20 700 €	8	27 322 €	8	54 000 €	6	72 310 €	2	37 000 €	28	211332 €	1,0%	0,7%
CHAMPAGNE-ARDENNE	3	11940 €	1	2 600 €	4	135 000 €	1	8 020 €	2	29 000 €	11	186 560 €	0,4%	0,6%
PICARDIE	3	10 000 €	4	24 110 €	4	14 000 €	3	50 620 €	7	35 000 €	21	133 760 €	0,8%	0,4%
BOURGOGNE	3	19 500 €	4	16 470 €	10	78 989 €			3	5 000 €	20	119 959 €	0,7%	0,4%
HAUTE-NORMANDIE	1	12 200 €	3	10 526 €	7	46 470 €	4	18 200 €	6	29 500 €	21	116 896 €	0,8%	0,4%
LIMOUSIN	2	10 500 €	4	3 940 €	5	19 000 €	6	43 510 €	3	36 300 €	20	113 250 €	0,7%	0,4%
CORSE			5	18 500 €	1	5 000 €	1	20 880 €	2	10 000 €	9	54 380 €	0,3%	0,2%
MARTINIQUE					1	5 000 €	1	17 770 €			2	22 770 €	0,1%	0,1%
REUNION	1	7 000 €					1	3 930 €	1	8 000 €	3	18 930 €	0,1%	0,1%
POLYNESIE FRANÇAISE			1	3 220 €					1	8 000 €	2	11220 €	0,1%	0,0%
GUYANE							1	6 250 €			1	6 250 €	0,0%	0,0%
MAYOTTE							1	4 070 €			1	4 070 €	0,0%	0,0%
TOTAL	436	2 688 110 €	1 179	4 922 231 €	714	9 617 792 €	180	8 561 104 €	203	4 316 680 €	2 712	30 106 247 €	100%	100%
REGIONS HORS IDF & ETR.	147	1 073 560 €	352	1 085 377 €	243	3 380 236 €	158	983 460 €	138	2 593 600 €	1 038	9 116 233 €	38,3%	30,3%
OUTRE-MER	1	7 000 €	1	3 220 €	1	5 000 €	4	32 020 €	2	16 000 €	9	63 240 €	0,3%	0,2%

Répartition géographique des aides 2014, en volume



Répartition géographique des aides 2014, en valeur

